



## Traité Chabbath

### Michna 5 - Chapitre 2

המכבה את הנר מפני שהוא מתיירא מפני גויים, מפני לסטים,  
או מפני רוח רעה, ואם בשביל החולה שישן--פטור; כחס על  
הנר, כחס על  
השמן, כחס על הפתילה--חייב. רבי יוסי פוטר בכולן, חוץ מן  
הפתילה, מפני שהוא עושה פחם

Celui qui éteint la lampe parce qu'il a peur des non-Juifs, des voleurs, d'un mauvais esprit (Roua'h Ra'a) ou si c'est à l'intention d'un malade, pour qu'il dorme, est quitte. [Mais si c'est] comme « craignant » pour la lampe, comme « craignant » pour l'huile, comme « craignant » pour la mèche, il est redevable [d'un sacrifice 'Hatat]. Et rabbi Yossé exempte dans tous les cas sauf pour la mèche, parce qu'[en l'éteignant,] on en fait du « charbon ».



### Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)